



Paris, jeudi 5 novembre 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/05272

Pris en application :

Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Modalités d'exploitation (hors la Loire)

**Confinement national à compter du 30 octobre
jusqu'au 1er décembre 2020**

Simple information

- **à partir du 30/10/2020 à 00:00 au 01/12/2020 à 00:00**
 - o **Direction territoriale Bassin de la Seine**

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers sont informés que, suite à l'annonce d'un nouveau confinement, les modalités et niveaux d'exploitation sur notre réseau sont conservés durant cette période jusqu'au 1^{er} décembre 2020. Il est également rappelé que, par décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, **l'Etat interdit la circulation des bateaux à passagers avec hébergement et les activités nautiques et de plaisance.**

Les usagers de la Loire aval seront informés par un avis à la batellerie distinct.

Service(s) à contacter :

Direction territoriale Bassin de la Seine, 18, Quai d'Austerlitz, 75013 PARIS
Tél : 01.83.94.44.00 - Fax : 01.83.94.44.01

Date limite d'affichage :

02/12/2020

Directrice adjointe

Signé

Stephanie PEIGNEY-COUDERC